



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

COMMUNE de HAUTEFAGE

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 11

En exercice : 11

Qui ont pris part à la délibération : 11

Dont pouvoirs : 1

Numéro Délibération : MA-DEL-2026-031

Date de la convocation : 01/06/2026

Date d'affichage : 05/06/2026

Nombre de voix POUR : 11

Nombre de voix CONTRE : 0

Nombre d'ABSTENTION : 0

Le 05 juin 2026 à 19h30

Le Conseil Municipal de la Commune de HAUTEFAGE régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à Salle de réunion de la mairie, sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe EYRIGNOUX**, Maire.

Etaient présents : M. Jean-Philippe EYRIGNOUX, Mme Corinne QUERIO, M. Daniel PARSOIRE, Mme Emilie FARGES, M. Thierry JOUGOUNOUX, Mme Marie Hélène NOUAILLE, M. Frank VAN ESSEN, Mme Marylène VERGNE, Mme Charlotte

PARSOIRE, M. Valentin CARREAU.

Étaient absents excusés : Mme Marie-Pascale DUFOUR.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme Marie-Pascale DUFOUR en faveur de Mme Corinne QUERIO.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 10

Secrétaire de séance : M. Thierry JOUGOUNOUX.

OBJET : ADHESION DIVERSES 2026

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les propositions d'adhésion de différents organismes.

- CAUE ;
- Croqueurs de Pommes ;
- La lettre du Maire Rural.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, décide d'adhérer en 2026 aux organismes suivants :

- CAUE pour un montant de 100,00 € ;
- Croqueurs de Pommes pour un montant de 30,00 € ;
- La lettre du Maire Rural pour un montant de 362,00 €.

Certifiée exécutoire après transmission à la
Préfecture de Tulle et publication par voie
d'affichage le 05/06/2026

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Jean-Philippe EYRIGNOUX

